



Le programme national FSE + doit permettre, dans sa priorité 5, de fournir une aide alimentaire et matérielle aux plus démunis.

L'objectif spécifique (OS) M vise à lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale.

Pour encourager cette assistance aux plus démunis, la DREETS Nouvelle-Aquitaine lance l'appel à projets
« Lutte contre la privation matérielle ».

Cet appel à projets vise à apporter une aide matérielle aux plus démunis ainsi qu'un accompagnement favorisant leur inclusion sociale.

L'appel à projets... en bref !

⇒ **Actions visées :**

- **Achat, mise à disposition et distribution de matériels de première nécessité (Produits d'hygiène, de soins et d'habillement) ;**
- **Mise en place obligatoirement en parallèle, de mesures d'accompagnement permettant a minima une orientation vers les services compétents d'insertion sociale :** Ces mesures d'accompagnement peuvent par exemple prendre la forme d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs, de distribution de dépliants, d'orientation vers des partenaires associatifs ou institutionnels (CCAS – CDAS), de permanences d'organismes externes (CAF, France Travail, CPAM, professionnels de santé, etc.) ;

⇒ **Candidats éligibles :**

- Tout opérateur compétent ou ayant une expertise dans le domaine (association, entreprise de l'ESS, etc.)
- Les candidatures en consortium ne sont pas éligibles.

⇒ **Public cible :**

- Les personnes exposées à la pauvreté, dont les bénéficiaires de minima sociaux, à l'exclusion, aux discriminations ou à des difficultés d'accès aux droits ;
- Les personnes sans logement, y compris les personnes vivant dans des campements illicites, des bidonvilles ou des squats, les personnes vivant dans des habitats indignes ou précaires et tout autre personne prioritaire au sens de l'article L 441-1 du Code de la construction et de l'habitat.

⇒ **Période de réalisation possible des opérations :** 01 janvier 2023 – 31 décembre 2025

⇒ **Enveloppe disponible :**

- 500 000 €.

**L'appel à projets est à découvrir sur le [site du Fonds social européen en France](#)
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 mars 2024.**

**Un webinaire de présentation de l'appel à projets est prévu le 13 février 2024 matin,
Inscription au lien suivant : <https://forms.office.com/e/U6ichTMsdN>**

Contacts pour cet appel à projets :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Mission Fonds européens

Céline LACIE – celine.lacie@dreets.gouv.fr

Marion SAVIGNAT – marion.savignat@dreets.gouv.fr